tice): Monsieur l'Orateur, j'espère présenter la ministre qui a reçu une lettre de réclamations mesure législative après Noël.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Puis-je lui demander si le nouveau président de la Société de développement du Cap-Breton a été désigné et, sinon, quand nous pouvons espérer qu'il le sera?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Malheureusement, monsieur l'Orateur, il n'a pas encore été choisi. Dès que nous aurons trouvé un homme d'une compétence au moins comparable à celle de M. Fullerton, nous allons procéder à sa nomination. Toutefois, je ne peux donner aucune indication à ce sujet maintenant.

L'EMBAUCHAGE D'OUVRIERS ÉTRANGERS

[Traduction]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire relative à la Devco. La semaine dernière, j'ai demandé au ministre s'il envisagerait la possibilité d'engager des employés d'outre-mer. Y a-t-il songé et peut-il suggérer un remède?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, l'embauchage de personnel à la compagnie Devco, comme dans la plupart des ministères et sociétés de la Couronne, a été gelé depuis déjà plus d'un an. Au fait, une seule personne a été embauchée. Il s'agit d'un immigrant qui était déjà au Canada depuis plus de six mois et qui occupait un poste de superviseur. Voilà tous les renseignements que je possède sur l'embauchage d'étrangers à la compagnie Devco.

[Traduction]

M. MacInnis: Encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande s'il est prudent de l'adresser au premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La période des questions est sur le point de prendre fin.

M. MacInnis: Je voudrais demander au ministre de l'Expansion économique régionale

L'hon. John N. Turner (ministre de la Jus- de se mettre en rapport avec le premier au sujet de ces engagements. Il y a six mois que la personne mentionnée par le ministre est partie du Cap-Breton...

> M. l'Orateur: A l'ordre. La période des questions est terminée.

• (3.10 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Faulkner et reprend l'étude, suspendue le mardi 25 novembre, du bill C-155, modifiant la loi sur la taxe d'accise, présenté par M. Gray (au nom du ministre des Finances).

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill C-155, modifiant la loi sur la taxe d'accise. Lorsque le comité a levé la séance le mardi 25 novembre 1969, l'article 1 était à l'étude.

Sur l'article 1—Définitions.

L'hon. M. Gray: Monsieur le président, hier soir, pendant que la Chambre siégeait en comité, le député d'Edmonton-Ouest a présenté ce qui est, à mon avis, une proposition fort constructive sur notre méthode d'étudier le bill dont nous sommes saisis. Il a signalé que l'article 1 renferme, en fait, les principales dispositions touchant les modifications en cause. L'article 1 appelle l'adjonction de la nouvelle Partie I à la nouvelle loi sur la taxe d'accise. Quant à la nouvelle Partie II elle se divise en un certain nombre d'articles. Si je comprends bien la proposition de mon honorable ami, il souhaite que nous traitions de chaque article ou paragraphe de la nouvelle Partie II proposée afin que nous n'entamions pas de discussions sur tout article ou paragraphe tant que nous n'aurons pas disposé des articles ou paragraphes déjà mis en délibération. C'est, je pense, la procédure que le comité a suivie dans le passé lorsque les bills semblables ont été mis à l'étude.

M. le président: Est-il entendu que nous allons procéder de cette manière?

Des voix: D'accord.

M. le président: Nous allons commencer par l'étude de l'article 8 a) 1).

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, en étudiant l'alinéa 8, il me semble qu'il faudrait préciser quel genre de transporteur aérien